

Louhossoa



Luhuso

Tél : 0559933092 Fax 0559933498

Mail commune-de-louhossoa@wanadoo.fr

20160063

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE

Le Maire de la commune de Louhossoa,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-19

Vu la loi n°86-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Concernant Mlle ETCHEBARNE Amaia, exerce les fonctions de secrétaire de mairie,

ARTICLE 1 : Mr HARRIET Jean Pierre, Maire de Louhossoa, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Mlle ETCHEBARNE Amaia, secrétaire de mairie, pour :

- Délivrer les actes de naissances
- Délivrer les actes de mariage
- Délivrer les actes de décès
- Réceptionner les courriers et les recommandés

ARTICLE 2 : En application des dispositions de l'article R421-1 du code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU dans le délai de 2 mois de la notification à l'intéressé.

ARTICLE 3 : - Ampliation du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé,
-sera transmise au représentant de l'Etat dans le département des Pyrénées Atlantiques,
-sera affiché dans les locaux administratifs.

Fait à Louhossoa, le, 23 novembre 2016
Le Maire

Je soussignée, reconnais avoir reçu
un exemplaire du présent arrêté
Signature de l'agent

